

L'enjeu paysager de la biomasse des haies

L'Afac-Agroforesteries milite pour la mise en place d'un système de certification national du bois valorisant la gestion durable du bocage. Un engagement en faveur du développement d'une filière bois énergie tenant compte des paysages.

« Notre réseau porte le message de la préservation des haies pour leurs fonctions environnementales et paysagères tout autant que pour leurs capacités de production de bois énergie », explique Baptiste Sanson, le directeur de l'Association française arbres champêtres et agroforesterie (Afac-Agroforesteries), créée en 2007 pour fédérer l'ensemble des acteurs de l'arbre champêtre en France. Actuellement, deux cent vingt de ces acteurs – associations, collectivités territoriales, équipes de recherche, organismes professionnels agricoles et environnementaux, bureaux d'études, opérateurs de terrain – sont bien engagés dans l'Afac-Agroforesteries.

« Tous ces acteurs défendent l'arbre comme élément commun à tous les territoires répondant intelligemment aux problématiques de notre époque, en particulier la transition énergétique », ajoute Baptiste Sanson. C'est ainsi qu'en mai 2016, l'Afac-Agroforesteries avec un collectif de structures (la SCIC Bois Bocage Énergie, la SCIC Bocagenèse, la SCIC Mayenne Bois Énergie, Lannion-Trégor Communauté et le Bassin versant « vallée du Léguer ») a lancé un projet de mise en place d'un système de certification national du bois valorisant la gestion durable du bocage. En effet, l'absence d'encadrement (aucune attestation de gestion durable du bois n'est exigée pour l'arbre hors-forêt) et l'augmentation du prélèvement de la ressource bocagère pour approvisionner de grandes chaufferies risquent d'impacter fortement les haies en France. Or, elles sont « une composante essentielle des systèmes de production agroécologiques », argumente avec force et conviction Paule Pointereau, paysagiste et directrice adjointe de l'Afac-Agroforesteries dans une contribution pour *Signé PAP*, la publication du collectif Paysages de l'après-pétrole (lire deux extraits de cet article page suivante).

UN MODÈLE ALTERNATIF DE GESTION

Face à « une vision minière » du bois de bocage, qui risque d'aboutir à une surexploitation de la ressource, Baptiste Sanson défend un modèle alternatif visant à ajuster le prélèvement de la ressource à son renouvellement. Ce qui passe par la structuration de filières locales mettant en œuvre une gestion durable des haies et des arbres champêtres. C'est l'exemple de la SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) Bois Bocage Énergie, créée en 2007 à Chanu, dans l'ouest du département de l'Orne.

Cette SCIC achète aux agriculteurs le bois déchiqueté issu des coupes d'entretien pour le revendre, après séchage, sous forme de plaquettes aux utilisateurs de chaudières à bois. Ainsi à Chanu, la maison de retraite, déjà équipée d'une telle chaudière, est devenue l'un des premiers clients de la SCIC. En une dizaine d'années, Bois Bocage Énergie a élargi son champ d'action à l'ensemble des zones rurales du département en constituant un réseau d'une dizaine d'antennes locales. Chaque antenne gère sur son territoire l'offre des agriculteurs et la demande des clients. Le modèle de la SCIC Bois Bocage Énergie s'est répandu en France, avec la création de plus d'une vingtaine de structures de ce type depuis 2007. Mais Baptiste Sanson souligne « la montée en puissance d'opérateurs qui prélèvent la ressource dans une logique uniquement économique, en ne tenant pas compte du renouvellement de la haie et de la juste rémunération de l'agriculteur ». D'où l'importance de la démarche de certification « bois bocage géré durablement » menée dans le cadre du plan de développement de l'agroforesterie du ministère de l'Agriculture, qui devrait aboutir à la fin de cette année. Ce label national va permettre de valoriser le travail des producteurs en reconsidérant le bocage comme une production à part entière de l'exploitation agricole. Il apportera de la traçabilité et de la transparence à la chaîne de production. Et confortera des filières économiques locales et multipartenariales, comme les SCIC évoquées précédemment, tout en intégrant les enjeux environnementaux et en préservant les fonctionnalités du bocage. ■ A. L.

 **Référentiel national sur la typologie des haies**
modalités pour une gestion durable



Pour en savoir plus
www.afac-agroforesteries.fr
www.paysages-apres-petrole.org

La haie, source de bois

Extraits de l'article de Paule Pointereau, paysagiste, directrice adjointe de l'Afac-Agroforesteries, « Les haies et les arbres champêtres pour incarner et faciliter la transition écologique, énergétique et paysagère », *Signé PAP*, n° 21, mai 2018.

(...) Dans le cadre de la transition énergétique visant à éliminer l'utilisation des énergies fossiles et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, la haie apporte sa contribution sous forme de capital sur pied, de bois d'œuvre et de bois énergie. Une telle fonction est importante dans les territoires dépourvus de massifs forestiers comme en Bretagne ou en Normandie, où le maillage de haies constitue la principale source d'énergie. C'est la raison même du développement et du maintien des paysages bocagers depuis plusieurs siècles. La mobilisation de cette ressource de bois à des fins énergétiques exige de garantir le maintien pérenne de la haie, avec ses différentes fonctions écologiques et paysagères. Aujourd'hui, en l'absence d'un encadrement adapté, l'emballage du prélèvement destiné

à la vente du bois des haies pour approvisionner de grandes chaufferies risque de précipiter la disparition des haies en France. La naissance du label « bois bocager géré durablement », porté par des agriculteurs, l'Afac-Agroforesteries et un collectif de structures locales¹ vise au contraire à garantir la pérennité de cette ressource. Du producteur au revendeur, ce label permettra d'identifier l'ensemble d'une filière de qualité. Le bocage pourra ainsi alimenter durablement les chaufferies collectives tout en s'insérant dans les dynamiques locales pour favoriser la mise en place de systèmes de production agroécologiques contribuant à réguler le cycle de l'eau, à protéger les sols de l'érosion et à favoriser la diversité biologique et paysagère.

Pour s'assurer que les critères de bonne gestion établis dans le cadre du label puissent s'appliquer à tous les types de haies en France, l'Afac-Agroforesteries a élaboré une typologie nationale des haies². Ce référentiel restitue la diversité historique et géographique des haies avec leurs dénominations locales. Les photographies illustrant les vingt et un types de haies donnent, pour la première fois, un panorama du bocage français permettant de proposer des préconisations de gestion durable adaptée à chaque type de haie³. (...)

L'ARBRE CHAMPÊTRE POUR UN PROJET DE PAYSAGE PARTAGÉ

Les premiers arbres et haies champêtres des paysages de l'après-pétrole sont déjà plantés : rescapés de la période de modernisation, ces arbres forment désormais un capital déjà là. Leur capacité à fournir du bois énergie, à stocker du carbone,



à participer au système agricole et plus simplement à se maintenir dans le temps dépend fortement de l'entretien qu'on leur donnera. De ce fait, s'il est indispensable d'augmenter les moyens attribués aux replantations de haie ou aux nouvelles formes de plantation comme l'agroforesterie intraparcellaire, qui s'établit souvent dans des territoires sans longue expérience de l'arbre champêtre, il est tout aussi essentiel de soutenir le maintien et la gestion des haies existantes qui constituent l'identité paysagère de nombreux territoires ruraux. Car la haie bocagère, discrète et fragile, continue de disparaître à un rythme plus soutenu que sa réimplantation. Sa disparition est souvent vécue par la société locale comme une dégradation, voire une déconstruction de son paysage.

Une telle perception atteste un réel attachement pour ces éléments arborés qui incarnent une forme de nature idéalisée, et dont chacun sait reconnaître le rôle dans la beauté des paysages. Les paysages agricoles sont de plus en plus revendiqués comme un bien commun pour les habitants, les agriculteurs et les élus. Leur qualité est devenue un enjeu de société, car porteuse de valeurs symboliques, identitaires et culturelles. L'espace agricole ne peut plus être seulement considéré comme un produit non intentionnel, issu d'une logique productiviste peu soucieuse de l'environnement. Nombreux sont les agriculteurs qui en sont conscients, et tentent de raviver ainsi le sens de leur métier et de leurs pratiques. À ce titre, l'arbre champêtre et la haie peuvent constituer un atout considérable pour inverser une vision sociale focalisée sur les effets négatifs de l'agriculture sur les paysages (enfrichement dû au non-entretien des terres agricoles, simplification du paysage...), en montrant qu'à l'inverse, elle peut être une activité capable de gérer les paysages et d'en créer de nouveaux. La représentation des nouveaux paysages produits par la transformation des pratiques agricoles comme par l'évolution des modes de consommation et d'alimentation peut être également un levier pour influencer le modèle agricole en place et impulser l'invention et la gestion d'un projet de paysage commun à l'échelle d'un territoire. (...) ■ **Paule Pointereau**

① La SCIC Bois Bocage Énergie, la SCIC Bocagenèse, la SCIC Mayenne Bois Énergie et Lannion-Trégor Communauté.

② Référentiel national sur la typologie des haies suivant leur modalité de gestion – Afac-Agroforesteries – 2017.

③ Guide de préconisation de gestion durable des haies – Afac-Agroforesteries – en cours de réalisation.